Communauté de Communes
Loue Lison

Rapport 2025
Prix et qualité du Service public de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés



PROVISOIRE

PRÉAMBULE

La Loi Barnier (Loi n° 95-101 du 2/02/1995), relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans cet objectif, et par décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 publié au Journal Officiel du 14 mai 2000, chaque président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), chaque maire doit présenter "un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers" avant une mise à disposition du public.

Rapport annuel 2025
Communauté de Communes Loue Lison

PROVISOIRE

SOMMAIRE

♦ ***Indicateurs Techniques***

- ***La collecte des déchets ménagers……p.4***
- ***Le traitement des déchets ménagers……p.8***

- ***Faits marquants 2025……..p13***

♦ ***Chiffres Clés***

- ***Collecte et traitement : chiffres clés……p.15***

♦ ***Indicateurs Financiers***

- ***Récapitulatif Dépenses & Recettes……p.17***

PROVISOIRE

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

♦ *Indicateurs Techniques*

♦ TERRITOIRE DESSERVI

La Communauté de Communes Loue Lison compte 71 communes membres. Cela représente 14 859 foyers dotés pour une population totale de 25 800 habitants.



♦ ORGANISATION DES COLLECTES

Collecte en porte à porte (PAP) des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est effectuée par un prestataire de service : la société SEPUR (*Thiverval-Grignon 78, dépôt à Tarcenay-Foucherans*) **toutes les deux semaines (en C0.5) pour les particuliers et toutes les semaines pour les professionnels (en C1).**

Collecte en points d'apport Volontaire (PAV) des Déchets Ménagers Recyclables (DMR)

La collecte des Déchets Ménagers Résiduels (DMR) est effectuée par la société NICOLLIN *(St Fons 69, dépôt à Corcelles-Ferrières)* **toutes les deux semaines (en C0.5) et toutes les semaines (en C1) pour Ornans.**

OMR et DMR : 8 duos de colonnes semi-enterrées et 6 duos de cache-conteneurs sont présents sur les communes d'Ornans, Mouthier-Haute-Pierre, Vuillafans et Montgesoye.
Ils sont collectés toutes les semaines par la société Wetzel ((*Montrond-le-Château*), sous-traitant des sociétés SEPUR et NICOLLIN).

Collecte du verre en apport volontaire

145 colonnes à verre sont réparties sur les 71 communes.
La collecte est effectuée par un prestataire de service, la société WETZEL avec une périodicité de 15 jours à 3 semaines.

Collecte des encombrants

Cette collecte est effectuée sur inscription pour toutes les communes. Cette prestation est réalisée par l'association TRI de Quingey.

PROVISOIRE

MOYENS DE PRÉ-COLLECTE

Le service déchets de la CCLL est composé de 3 agents et une responsable.

Deux agentes administratives sont chargées de la gestion des 14 859 abonnements dont 13 112 actifs et du suivi des marchés de collecte. Elles gèrent la partie administrative en lien avec les services de la comptabilité, le SYBERT, l'éco- organisme CITEO, l'ADEME, L'ASCOMADE et les différents prestataires de collecte et fournisseurs.

Un agent technique gère principalement les mouvements de bacs, les dotations, retraits, échanges, les réparations et les livraisons de composteurs.

En 2025,1 233 dotations et 975 retraits de bacs ont été effectués.

Il est également chargé de la logistique de la mise à disposition du broyeur aux commues.

Le local de stockage principal des bacs et des composteurs se situe rue de la Source à Tarcenay-Foucherans.
La commune de Montgesoye met également à disposition de la CCLL une plateforme principalement utilisée pour stocker les bacs destinés aux évènements.



Outre la gestion des mouvements des bacs des particuliers, professionnels, associations et administrations, la CCLL participe également au bon déroulement de la gestion des déchets des manifestations en proposant une mise à disposition de bacs prévus à cet effet.
L'année dernière, **50 manifestations** ont eu lieu avec l'appui de la collectivité.

Pour effectuer son travail, l'agent en charge est équipé d'un utilitaire qui peut accueillir jusqu'à 5 bacs 770L, il a effectué 22 302km en 2025.



PROVISOIRE

♦ ACTIONS DIVERSES

Mise à disposition d'un broyeur de végétaux aux communes

La collectivité a souhaité agir sur la quantité des déchets verts apportés en écocentre (déchèterie) en proposant aux communes de la CCLL la mise à disposition de ce broyeur de végétaux.

La mise à disposition aux communes se fait par la signature d'une convention entre la commune utilisatrice et la CCLL.
Le tarif de la location se compose d'une part fixe correspondant à la prise en charge (50€) et d'une part calculée par heure d'utilisation (30€) : 1 090€ de recettes en 2025.
Ce broyeur peut traiter toutes branches d'un diamètre inférieur ou égal à 12 cm, avec ou sans feuilles résultant de la taille de haies ou de l'élagage.

Les communes de Charnay, Tarcenay-Foucherans, Chenecey-Buillon l'ont utilisé en 2025 pour un total de 22 h 40 min soit environ 76 m3 de broyat.



Appui au nettoyage de printemps dans les communes :

En 2025, 40 communes et associations ont fait appel à la CCLL pour un appui dans le cadre de leurs nettoyages de printemps.



Appui CCLL pour votre Nettoyage :
- Fourniture sacs jaunes
- Organisation ramassage sacs jaunes/noirs et bacs
- Préparation passage déchetterie (badge collectivité)
- Entrée Nautiloue offerte pour les -18 ans

Besoins préalables (7-10 jours avant)
- Date du nettoyage
- Déchetterie choisie
- Lieu regroupement déchets

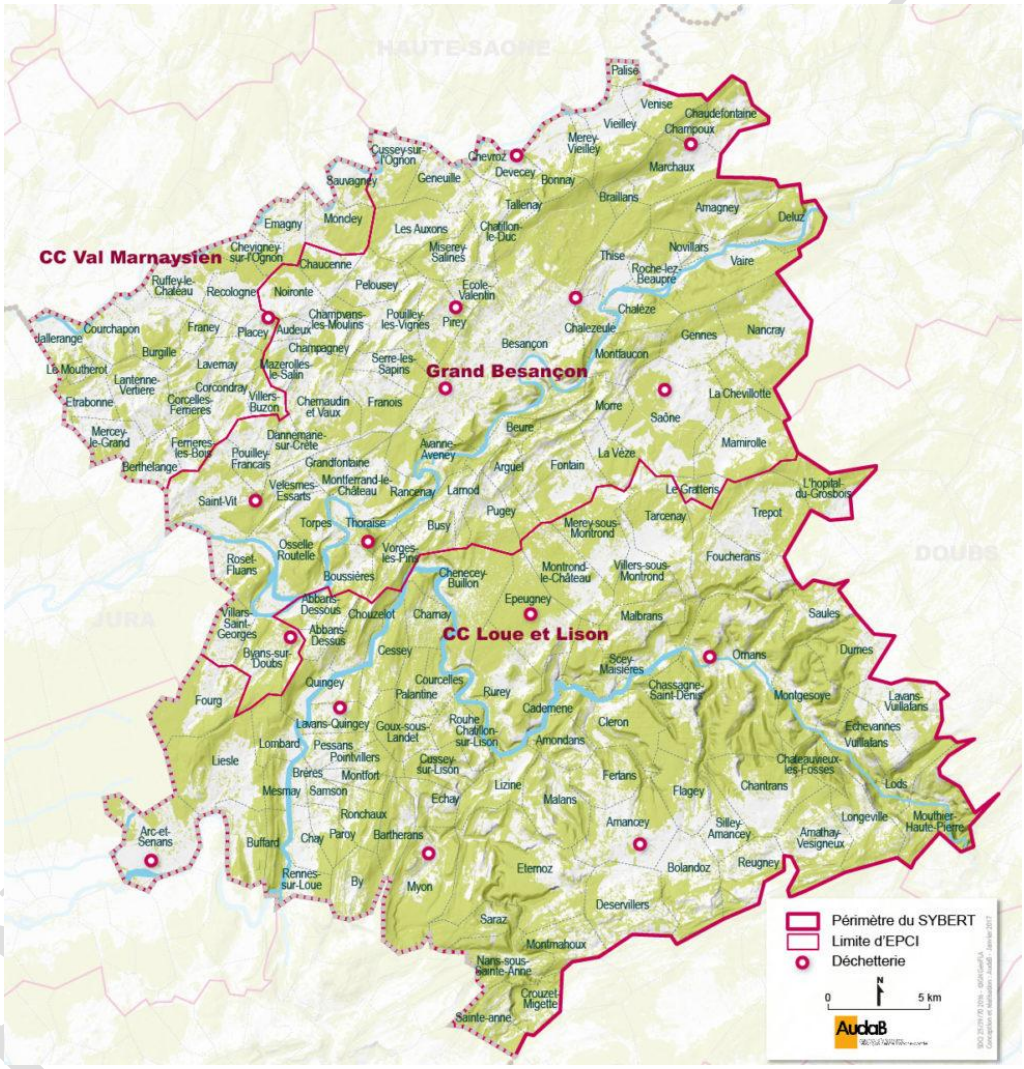


PROVISOIRE

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

TERRITOIRE DESSERVI

La Communauté de Communes Loue Lison a transféré sa compétence *TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS* au SYndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets : ***le SYBERT***



Créé par arrêté préfectoral du 01/09/1999, le SYBERT est compétent pour le traitement des déchets ménagers et assimilés, la gestion des écocentres (déchetteries - haut et bas de quai) pour **230 997 habitants répartis sur 161 communes.**

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

♦ PRINCIPALES MISSIONS DU SYBERT

INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Contribution pour les OMR = 153€/tonne
Contribution pour les refus de tri = 180€/tonne
TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) : **14€ la tonne pour les OMR et 7€ pour les refus de tri**

Édifiée à Planoise dans les années 1970, l'usine d'incinération (UVE) est gérée par le SYBERT depuis janvier 2004.



Depuis le 1er janvier 2022, elle dispose d'une seule ligne d'incinération en fonctionnement suite à la fermeture de la ligne de 1976 fin 2021. Le four restant a été mis en service en 2002 avec une capacité de 4 t/h. : capacité annuelle de 40 000t/an.
En 2025, 37 820t de déchets ont été traités dont 29 211t provenant des collectivités adhérentes ainsi que 3 563t de refus de tri.
L'énergie thermique produite par l'usine d'incinération représente 30% des besoins en énergie du réseau de chauffage urbain de Besançon (Hôpital Minjoz, Hauts du Chazal et Quartier de Planoise).

Les Ordures Ménagères Résiduelles de notre territoire sont traitées en totalité dans cette usine.

TRI DES RECYCLABLES
PÔLE DE VALORISATION DES DÉCHETS

Contribution : 135€/tonne
Transport des refus de tri : 10€/tonne
Transfert du verre : 6€/tonne
L'ensemble des déchets de nos bacs jaunes sont livrés au centre de tri (PVD) du SYBERT à Besançon.
Ce dernier a été mis en service en mars 2012 et possède une capacité de 20 000t/an.
En 2025, 14 874t tonnes d'emballages et papiers y ont été livrées. Représentant 11 311t de matières sortantes et 3 563t de refus de tri +freinte (perte eau + poussières).

PROVISOIRE



Après le tri des différents matériaux et conditionnement en balles, les déchets sont envoyés dans leur filière de recyclage respective :

- Les **papiers sont** envoyés dans des papeteries dans les Vosges (88), dans l'Aube (10) et dans le Doubs (25) :
- **Les cartons, cartonnettes sont** livrés la Cartonnerie de Novillars, dans le Doubs (25),
- **Emballages pour liquides alimentaires** dans les Vosges (88),
- **Les emballages plastiques (flacons, pots et barquettes) ont été** envoyés par type dans des usines de recyclage à Sainte Marie La Blanche (21), à Ruffey les Beaune
- **Les films plastiques** dans la Marne (51)
- **Les emballages aluminium sont livrés** à Compiègne (60) et **ceux en acier** au Luxembourg
- **Le verre** a été livré en Saône-et-Loire (71)

GESTION DES ÉCOCENTRES (DÉCHÈTERIES)

Contribution : 20.50€/habitant

16 écocentres sont présents sur le territoire du SYBERT dont 6 sur le territoire de la CCLL :
Ornans, Amancey, Lavans-Quingey, Arc-et-Senans, Épeugney et Myon.

À la déchèterie de Saint-Gorgon-Main pour les habitants des communes de Mouthier Haute-Pierre, Montgesoye, Vuillafans, Durnes, Lavans-Vuillafans, Échevannes et Lods.

Une convention SYBERT/CC Portes du Haut Doubs permet aux habitants de l'Hôpital-du-Grosbois, Lavans-Vuillafans, Échevannes, Durnes, Saules et Bonnevaux le Prieuré d'accéder aux déchèteries de Valdahon.

À Ornans, une déchèterie provisoire est accessible pour les particuliers uniquement, à proximité immédiate de l'ancienne déchèterie (rue des Épenottes dans la zone industrielle de Noirichaud).

Y sont acceptés les gravats inertes, les déchets de chantier, les déchets dangereux ménagers, les cartons, les ferrailles et les incinérables.

Il existe des solutions de substitution :

➔ Dans l'un des 15 autres écocentres du SYBERT

PROVISOIRE

➔ À Emmaüs Ornans, pour le mobilier, les déchets électriques et électroniques, la ressourcerie

Le SYBERT porte le projet de travaux de cet écocentre, la consultation des entreprises a été lancée en fin d'année 2024.

La CCLL a la charge de la partie accessibilité et viabilisation du site en partenariat avec la commune d'Ornans. La consultation des entreprises pour réaliser ces travaux a eu lieu en novembre 2024. A l'issue, la CAO a attribué les travaux au groupement MOUROT BONNEFOY pour un montant total de 500 000€ HT.

Début des travaux en deux phases :

- Phase 1 : Terrassement, remblais, structure, réseaux avec finition provisoire (3-4 mois) = 12/11 ou 18/11/2024 → décalage à début juin 2025 car retard dû la réception des études de sol.

- Phase 2 : viabilisation, aménagement paysagers, bordures, couches de roulement (2 mois)

27.08.2025 : pose de la première pierre de l'éco-centre

INSTALLATION DE TRI MASSIFICATION (ITM)

CONTRIBUTION 3€ /HAB

Les encombrants, issus des déchèteries, sont acheminés à l'ITM du centre du tri tandis que les autres flux sont dirigés vers les filières de recyclage correspondantes. Cette installation a été mise en service en juillet 2015.

En 2025, 3 130t d'encombrants ont été valorisés et dirigés vers des filières de recyclages, de valorisation énergétique ou de stockage

99 % des encombrants collectés en déchetterie ont pu être valorisés (incinération ou recyclage)



En complément, **8 262t de verre** issu des collectes des PAV des trois adhérents ont été stockées avant d'être envoyées à VERRALIA (71).

PRÉVENTION

Contribution = 2.30€/habitant

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a pour objectif d'éviter la production de déchets par la prévention et le réemploi.
La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi propose un plan d'actions ambitieux, le PLPDMA 2021-2026. **Il couvre 8 axes et comporte 30 actions :**

- Axe 1 : consommation responsable
- Axe 2 : textiles sanitaires
- Axe 3 : gaspillage alimentaire
- Axe 4 : déchets verts et biodéchets
- Axe 5 : sensibilisation à la prévention des déchets
- Axe 6 : réemploi/ réparation
- Axe 7 : déchets des professionnels
- Axe 8 : déchets marins

Le PLPDMA du SYBERT a été adopté par les membres du Comité Syndical le 30 novembre 2021.
Pour plus d'informations, se reporter au rapport annuel du SYBERT 2025 disponible sur ***sybert.fr***

PROVISOIRE

VALORISATION ORGANIQUE(COMPOSTAGE)

Contribution = 2.10€/habitant

Outre le compostage des déchets verts déposés dans ses écocentres, le SYBERT mène chaque année une opération d'incitation au compostage collectif et individuel en proposant aux ménages des composteurs à des tarifs préférentiels d'achat.
En 2025, 529 composteurs ont été vendus par le SYBERT dont 122 sur le territoire Loue Lison.

122 composteurs vendus





FRAIS ADMINISTRATIFS

Contribution= 3€/habitant

Le SYBERT facture des contributions à la tonne et à l'habitant. En 2025, ces contributions sont exonérées de TVA.

PROVISOIRE

FAITS MARQUANTS 2025

Passage de la collecte des ordures ménagères en C0.5, au 1er janvier 2025

Cette modification de la fréquence de collecte ainsi que des tournées a fait l'objet d'une communication fin 2024 via des articles de presse, les réseaux Intramuros et Facebook ainsi que le calendrier des collectes 2025 distribué en décembre.

Globalement, on a pu observer une bonne adaptation des usagers dont plus de 80% sortaient déjà leur bac gris une fois par mois voire moins.

Les volumes des bacs des particuliers ont été adaptés sur demande dans quelques foyers.
Les professionnels, habitats collectifs continuent d'être collectés 1 à deux fois par semaine selon les besoins.

Cette nouvelle fréquence de collecte a permis un rééquilibrage des tournées au niveau des tonnages et des kilomètres parcourus.




Communauté de Communes Loue Lison

Calendrier des collectes 2025

Réorganisation de la collecte des bacs gris en 2025

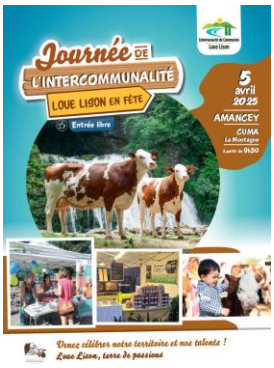
Jean-Claude Stadelmann
1er Vice-Président
Gestion des déchets et Mobilité
Communauté de communes Loue Lison

« La gestion des déchets est un enjeu prioritaire pour la préservation des milieux naturels et dans la lutte contre le changement climatique. Réduire la production des déchets permet d'économiser les matières premières et diminuer notre empreinte carbone pour un moindre impact de notre activité sur l'environnement et le climat.
La Communauté de communes Loue Lison a observé une baisse significative du tonnage des ordures ménagères résiduelles (bacs gris). Ceci grâce à la mise en place de la redevance incitative, à l'extension des consignes de tri des recyclables acceptés dans le bac jaune et surtout au développement du compostage des biodéchets.
Ainsi, nous constatons que plus de 80 % des usagers sortent leur bac gris une seule fois par mois et que 8 % seulement deux fois par mois.
La collecte hebdomadaire ne reflète plus un besoin essentiel pour notre territoire et ne correspond pas à notre volonté politique de réduction de l'impact environnemental, notamment du nombre de kilomètres effectués lors des tournées de collecte. Il convient donc de faire évoluer cette fréquence.
C'est pourquoi, à compter du 2 janvier 2025, la collecte des bacs gris sera effectuée toutes les deux semaines. En revanche, les professionnels (assimilés) continueront d'être collectés toutes les semaines, comme l'impose la législation.
À notre échelle communautaire et dans un contexte de hausse générale des coûts de service, ce passage en collecte toutes les deux semaines nous permet de maintenir les tarifs de la redevance incitative. Pour rappel, cette redevance comprend la collecte et le traitement des ordures ménagères (bacs gris), des emballages recyclables (bacs jaunes), du verre et des encombrants, mais aussi l'accès aux éco-centres, une contribution à la valorisation organique, la prévention et les services administratifs.
Cette réorganisation nous oblige à une refonte globale de nos tournées. Vous trouverez dans votre nouveau calendrier les jours de collecte dans votre commune.
Je vous rappelle que les horaires de passage du camion peuvent varier, vous devez sortir vos bacs la veille au soir et les rentrer après le vidage.
Je vous remercie d'avance pour votre implication à préserver notre environnement. »

PROVISOIRE

FAITS MARQUANTS 2025

Journée de l'Intercommunalité, Loue Lison en fête, à AMANCEY, le 5 avril 2025





Organisée en partenariat avec l'association **Loue Lison, terre de passions**, le groupement des agriculteurs du territoire, cette journée festive et conviviale a permis de mettre en lumière la richesse des actions menées au service des habitants : développement économique, services à la population, environnement, culture, enfance-jeunesse, tourisme, **gestion des déchets & SYBERT**, assainissement, mobilité, et bien plus encore.

Pose de la première pierre de l'éco-centre d'ORNANS, le 27 août 2025

La première pierre de l'éco-centre d'Ornans a été posée :



Mercredi 27 août 2025, la première pierre de l'éco-centre d'Ornans est posée, symbole d'une nouvelle ère pour la valorisation des matières

Etaient présents :
- **Cyril Devesa**, Président du SYBERT
- **Isabelle Guillame**, Maire d'Ornans
- **Jean-Claude Grenier**, Président CCLL
- **Jean-François Longeot**, Sénateur
- **Rémi Bastille,** Préfet du Doubs

La cérémonie s'est achevée par une présentation technique du chantier par le bureau d'étude en charge de la construction.

COLLECTE ET TRAITEMENT : CHIFFRES CLÉS

Ordures Ménagères Résiduelles

Tonnages : **2 351 tonnes d'OMR ont été collectées en 2025.**

Envrion 124 000 bacs gris (80L, 120L, 140, 240L, 360L, 660L et 770L) ont été collectés par les équipages chauffeurs/ripeurs de la Sté SEPUR.
9 tournées hebdomadaires sont effectuées par deux Bennes à Ordures Ménagères avec un tonnage moyen de 7t par par BOM ainsi qu'une collecte spéciale en véhicule adapté pour les voies étroites inaccessibles au camion.

Les colonnes semi-enterrées d'Ornans, Montgesoye et Vuillafans sont collectées en camion-grue par la sté Willy Wetzel toutes les semaines

Déchets entrants	Produits sortants
Ordures ménagères résiduelles : 2 351t **Refus de tri 346.96t** *(baisse de 16% par rapport à 2024)*	Métaux ferreux : **22.45t**
	Métaux non ferreux : **12.63t**
	Mâchefers : **392.88t**
	REFIOM : **75.61t**
	Énergie thermique : **3 850.25 MWh**
	Énergie électrique : **295.87 MWh**

Déchets Ménagers Recyclables

Tonnages : **1 571 tonnes d'OMR ont été collectées en 2025.**

Envrion 326 000 bacs jaunes (80L, 120L, 140, 240L, 360L, 660L et 770L) ont été collectés par les équipages chauffeurs/ripeurs de la Sté Nicollin.
8 à 9 tournées hebdmadaires sont effectuées par trois camions avec un tonnage moyen de 3.5t par par BOM ainsi qu'une collecte spéciale en véhicule adapté pour les voies étroites inaccessibles au camion.

Les colonnes semi-enterrées d'Ornans, Montgesoye et Vuillafans sont collectées en camion-grue par la sté Willy Wetzel.

Déchets entrants	Produits sortants
Déchets ménagers recyclables : 1 571t	Plastiques : **155.38t** *(flux dev souple/rigide : 77.80 reprise à 0€)*
	Cartons & briques alimentaires : **399.62t**
Dont refus de tri : 346.96t *(baisse de 16% par rapport à 2024)*	Papiers : **493.30t**
	Emballages en Acier & Alu : **68.64t**
	TOTAL : 1116.94 TONNES

PROVISOIRE

Emballages en Verre

Exclusivement collecté en PAV par la Sté W. WETZEL, le tonnage moyen de verre apporté par le camion au centre de tri est de 10t/benne.

En 2025, 1 249t ont été acheminées au centre de tri.

ÉVOLUTION DES TONNAGES

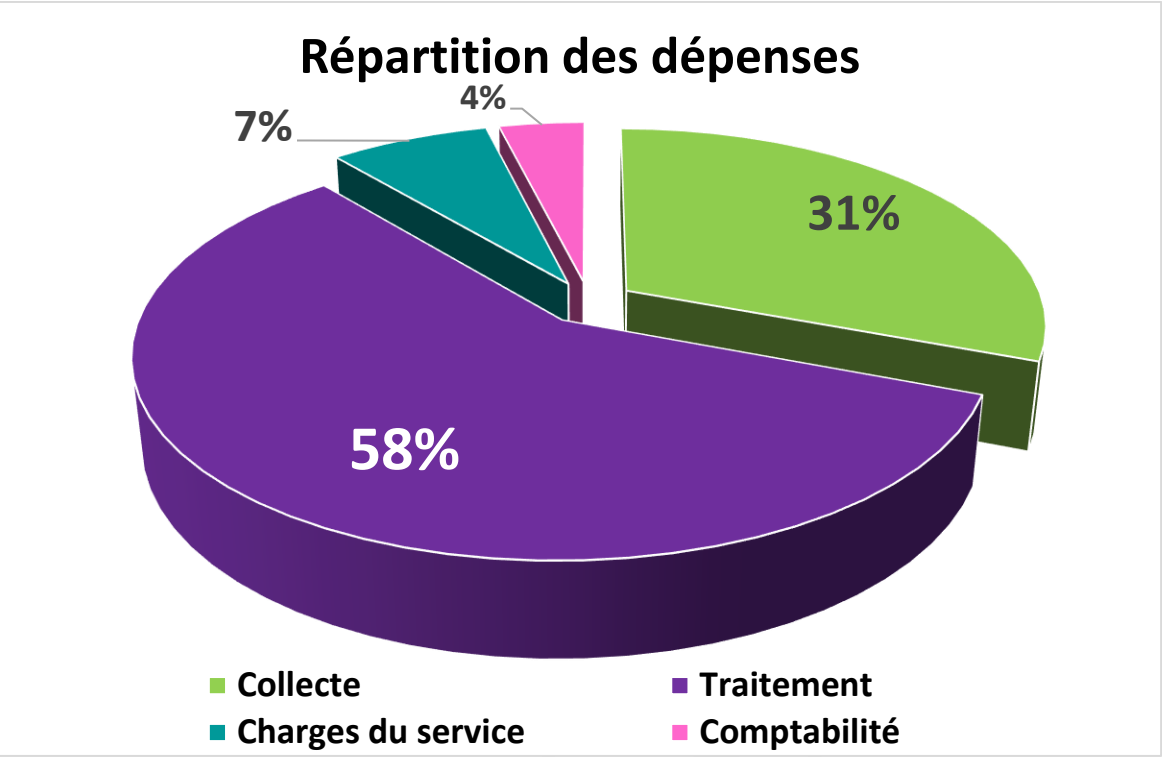
Année	OMR	DMR	Verre	Déchèteries
2014	3098	1182	1170	6624
2015	3125	1182	1190	6956
2016	3049	1328	1237	7440
2017	2949	1476	1226	7486
2018	2867	1546	1304	7111
2019	2725	1551	1204	7952
2020	2648	1588	1279	7028
2021	2689	1654	1242	6418
2022	2628	1605	1299	5474
2023	2482	1546	1266	5794
2024	2 406	1 653	1 253	6 126
2025	2 351	1571	1249	6 639

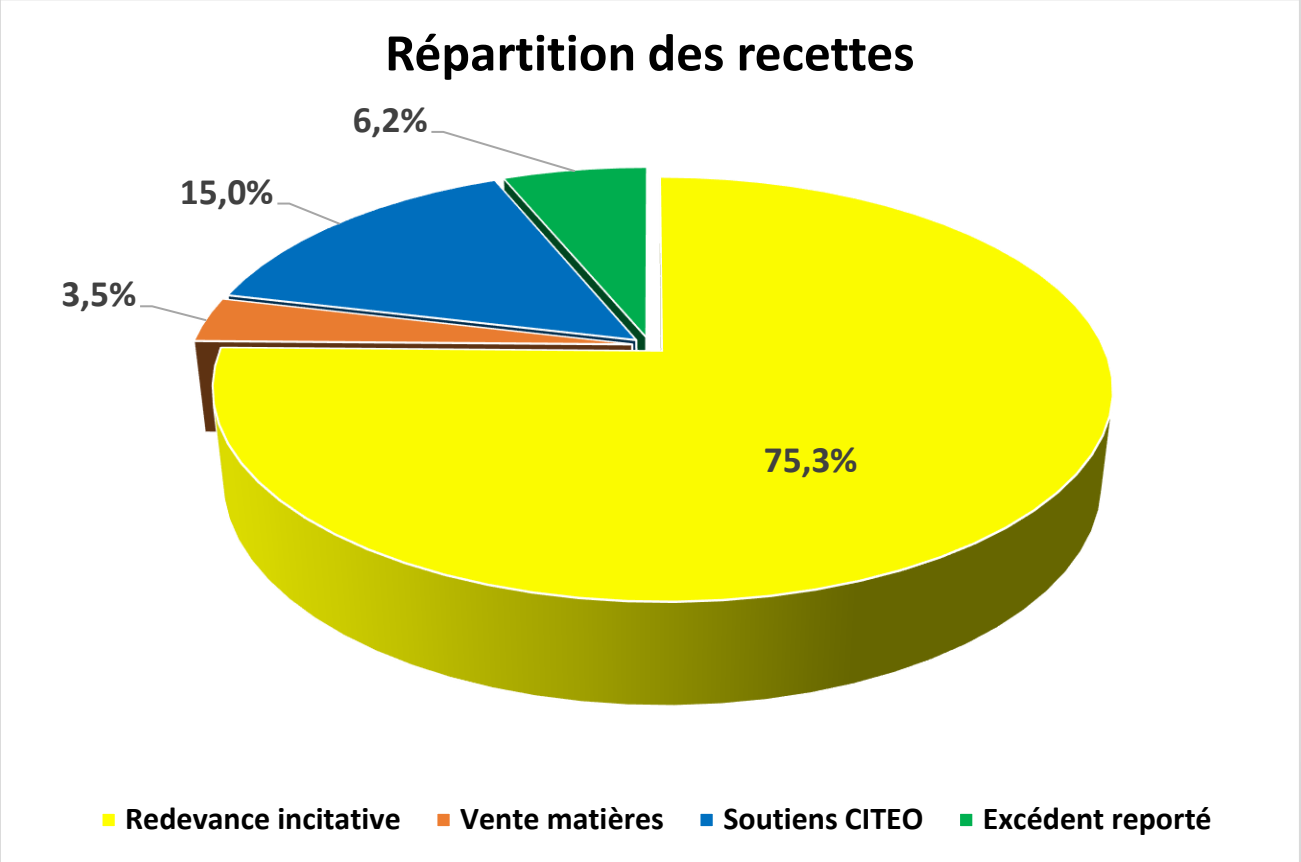
PROVISOIRE

RECETTES ET DÉPENSES : RÉCAPITULATIF

DÉPENSES		RECETTES	
Collecte	783 462 €	**Redevance Incitative**	2 213 723 €
Traitement	1 477 146 €	**Ventes matières**	101 915 €
Charges service	186 735 €	**Soutiens CITEO**	442 447€
Amortissements, ANV, Créances éteintes...	99 094€	**Excédent reporté**	180 746 €
Contrepassation charges + régul TVA	-275 500 €	**Recouvrement sur ANV**	1 815 €
Rattachement charges	191 000€	**Produits exceptionnels**	477 €
		FC TVA	85 €
TOTAL	2 461 937€	**TOTAL**	2 941 208 €

PROVISOIRE


Répartition des dépenses
4%
7%
31%
58%
Collecte
Traitement
Charges du service
Comptabilité


Répartition des recettes
6,2%
15,0%
3,5%
75,3%
Redevance incitative
Vente matières
Soutiens CITEO
Excédent reporté

GRILLES TARIFAIRES 2025

REDEVANCE INCITATIVE CC LOUE LISON A PARTIR DU 01/01/2025

GRILLE DE TARIFICATION annuelle pour les particuliers

Foyers dotés en bacs roulants ou en clé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068670-20241105-Volume du bac (l)-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2024

Volume du bac (l)		Part fixe annuelle (incluant 12 levées ou 36 dépôts d'ordures ménagères)	Part variable (prix unitaire d'une levée ou d'un dépôt d'ordures ménagères)	dont part des recyclables
Bac (levée)	80	116,00 €	3,30 €	
	120	181,00 €	4,90 €	10,00€ pour un bac de 120l ou 240l
	140	191,50 €	5,80 €	
	240	328,00 €	9,95 €	
Mode d'accès aux PAV	90	114,50 €	1,20 €	10,00 €

Volume du bac (l)		Part fixe annuelle	Sur demande dûment justifiée et après validation de la CCLL
Bac des recyclables	360	15,00 €	

Foyers dotés en sacs prépayés (Liste exhaustive)

Type de sacs	Tarifs
Part fixe annuelle incluant la dotation de base (2 rouleaux de 25 sacs OM Rouge 30L par an)	108,00 €
Dont sacs pour les emballages recyclables (2 rouleaux de 25 sacs jaune 50L par an)	10,00 €
Rouleau supplémentaire ordures ménagères	31,40 €

GRILLE DE TARIFICATION annuelle pour les bâtiments collectifs

Volume du bac (l)		Part fixe annuelle (incluant 12 levées ou 36 dépôts d'ordures ménagères)	Part variable (prix unitaire d'une levée ou d'un dépôt d'ordures ménagères)	dont bac jaune
Bac (levée)	120			10,00 €
	240	668,00 €	9,95 €	10,00 €
	360	993,50 €	15,00 €	15,00 €
	660*	1 807,00 €	27,50 €	27,50 €
	770	2 105,00 €	32,10 €	32,10 €
	1000*	2 728,00 €	47,75 €	42,00 €

GRILLE DE TARIFICATION annuelle pour les administrations, professionnels et associations

Volume du bac (l)		Part fixe annuelle (incluant 12 levées ou 36 dépôts d'ordures ménagères)	Part variable (prix unitaire d'une levée ou d'un dépôt d'ordures ménagères)	Bac jaune
Bac (levée)	80	94,30 €	3,40 €	
	120	141,15 €	5,00 €	10,00 €
	140	165 €	5,90 €	
	240	281 €	10,15 €	10,00 €
	360	419,10 €	15,30 €	15,00 €
	660*	763,55 €	28,00 €	27,50 €
	770	890,00 €	32,70 €	32,10 €
	1000*	1 153,80 €	42,50 €	42,00 €
Mode d'accès aux PAV	90	114,50 €	1,20 €	10,00 €

*Volume dans la limite des stocks disponibles

Mise à disposition de moyens de collecte pour les Evènementiels

Type de bac		Forfait par bac (collecte et le traitement)	Forfait par évènementiel (livraison et le nettoyage)
BAC 2 ROUES	BAC OM 80L	4,00 €	Cas 1: Bac(s) livrés et récupérés par la CCLL sur le lieu de la manifestation= 25€ Cas 2: organisateur retire et rapporte le(s) Bac(s) à la CCLL= 0€ Cas 3: Utilisation du stock de bac(s) 'évènements' pucé(s) sur la commune= 0€
	BAC OM 140L	6,50 €	
	BAC OM 240L	11,10 €	
	BAC OM 360L	17,00 €	
	BAC RECYCLABLES 240L	gratuit si bien trié (sinon prix du bac OM 240L)	
	BAC RECYCLABLES 360L	gratuit si bien trié (sinon prix du bac OM 360L)	
BAC 4 ROUES	BAC OM 770L	36,50 €	
	BAC RECYCLABLES 660L	gratuit si bien trié (sinon prix du bac OM 660L)	

Type de benne	Forfait pour la collecte et le traitement	Forfait journalier de location de la benne
Benne 30M3 mixte OM / RECYCLABLES	262 €	110 €

Sacs Prépayés (forfait pour surplus de déchets)

Type de sacs	Prix de vente unitaire d'un rouleau de sac prepayés
1 rouleau de 25 sacs rouge OMR de 30L	31,40 €
1 rouleau de 20 sacs rouge OMR de 100L	82,40 €
1 rouleau de 25 sacs jaunes RECYCLABLES de 50L	GRATUIT
1 rouleau de 20 sacs jaunes RECYCLABLES de 100L	GRATUIT

Mise à disposition et maintenance des moyens de collecte

Changement de volume de bac ou d'équipement de collecte	Frais d'échange pour un bac gris OMR ou bac jaune DMR
Nouvel occupant avec composition de foyer différente	GRATUIT
Changement de composition de foyer (naissance, décès, départ du foyer...)	GRATUIT sur présentation de justificatif
Frais pour délivrance d'un nouveau moyen de collecte (suite à perte, vol ou casse non due à une usure normale ou en cas de non restitution lors d'un départ de la CCLL)	Prix unitaire
Carte/Porte-clef d'accès aux PAV	20 € (retrait obligatoire du système à la CCLL pôle Ormans)
Bac 2 roues	40 €
Bac 4 roues	200 €
Serrure gravitaire (fourniture et installation)	40 €
Composteur, aérateur et bioseau	**Prix de vente unitaire**
1 composteur bois 570L (bioseau fourni + livraison)	40,00 €
1 composteur bois 300L (bioseau fourni + livraison)	30,00 €
1 lombricomposteur (livraison)	52,00 €
1 aérateur de compost	15,00 €
1 bioseau	2,00 €
Broyeur à végétaux (communes)	**Tarif Unitaire**
Part fixe	50 €
Part horaire	30 €
Tarif spécifique aux Campings, Parcs d'attraction et activités de loisirs saisonnières	**Tarif unitaire**
Forfait annuel par site	65,50 €

Prix unitaire d'une levée		
	BAC GRIS OM 240 LITRES	13,30 €
	BAC Gris OM 360 LITRES	20,40 €
	BAC Gris OM 660 LITRES*	37,60 €
	BAC Gris OM 770 LITRES	43,90 €
	BAC Gris OM 1000 LITRES*	56,45 €

*Volume dans la limite des stocks disponibles

Tarif spécifique aux services techniques de la ville d'Ornans pour la mise à disposition et collecte d'une benne 30M3 destinée aux Ordures Ménagères Résiduelles Assimilées	Tarif unitaire
Forfait trimestriel	141,70 €
Rotation de la benne	185,30 €
Incinération du contenu de la benne (coût SYBERT TTC à la tonne TGAP incluse)	188,10 €

PROVISOIRE

Calendrier de collectes 2025



Communauté de Communes Loue Lison

7 rue Édouard Bastide
25290 ORNANS
03 81 57 16 33

Service Gestion des Déchets
03 81 57 16 70 – Pôle d'Ornans
03 81 63 84 63 – Pôle de Quingey
service.dechets@cclouelison.fr

PROVISOIRE